



Conseil municipal N° 04/2016 du 10 mai 2016

Convocation en date du : 3 mai 2016

Affichée le : 3 mai 2016

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE	X						
André COLLON	X						
Ghislaine BEAUME	X						
Jean-Pierre RIBAUT	X						
Aurélie ANDREANI		x					
Annie BOULON	X						
Jean Paul CHEVREL	X						
Jean-Charles GALINDO	X						
Jean-Louis LAISSARD	X						
Fernanda MOUREAU					x	Isabelle ROGNARD	10/05/2016
Hervé ODET					x	Christian BAISE	10/05/2016
Isabelle ROGNARD	X						
Sandrine TOMAS	X						
Total	10	1	0	0	2		

Légende : P (Présent) - A (Absent) - E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Autres personnes présentes :

Secrétaire de séance : M. Jean-Charles GALINDO a été nommé secrétaire de séance

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR (SUR DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE)

- **Sans objet**

Décision de l'assemblée : (0) abstention (0) contre (0) pour

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 19/04/2016 n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

ORDRE DU JOUR :

- Réunion de présentation de l'association la passerelle en Dombes par ses représentants
- Délibération sur l'adhésion de la commune de Villars les Dombes au sein du SEIP Dombes-Saône
- AICAR
- RIFSEEP
- NAP rentrée 2016-2017
- Rapport mutualisation des services (CCDSV)
- Achat tapis pour l'école (séance sport à la salle polyvalente)
- Questions diverses

REUNION DE PRESENTATION DE L'ASSOCIATION LA PASSERELLE EN DOMBES PAR SES REPRESENTANTS

Une délégation, conduite par son président M. Pierre ROSET et Mme Marie Françoise CIRENEI, représentante pour la commune, est venue présenter l'association **Passerelle en Dombes** au conseil municipal.

Créée initialement par la commune d'Ambérieux en Dombes et pour les Ambarrois, elle est « un outil opérationnel de mobilisation, d'animation et de mise en réseau des acteurs économiques et sociaux afin de développer l'offre d'emploi et d'aider les Ambarrois en recherche de travail ou en projet professionnel à atteindre leur objectif ». La zone d'action de l'association s'est ensuite rapidement étendue aux communes voisines de Sainte Olive, Ars sur Formans, Savigneux, Civrieux et Saint Jean de Thurigneux.

Son but est de faciliter l'accès à l'emploi par l'intermédiaire de parrains « en apportant un soutien dans leurs démarches, aux demandeurs d'emploi, aux jeunes en recherche de stage ou toute autre personne en construction de projet professionnel ».

Son fonctionnement est basé sur le principe de permanences (tous les premiers samedis de chaque mois) pour les premiers contacts, suivies de réunions de travail pour étudier les dossiers en cours, les demandes formulées et la nomination de parrains et tuteurs.

Son bilan pour 2015 est d'une soixantaine de filleuls accompagnés, 30 dossiers clos avec succès et 17 en cours.

Les éléments de contacts sont diffusés en Mairie et sur le site de la commune (<http://www.saint-jean-de-thurigneux.fr/spip.php?article104>)

ADHESION COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIEP DOMBES SAONE

Monsieur André COLLON, 1^{er} adjoint explique aux conseillers que la commune de Villars les Dombes sollicite son adhésion au syndicat des eaux potables Dombes Saône, et qu'il convient de modifier les statuts du SIEP pour entériner cette adhésion.

Après délibération, le conseil municipal décide avec 2 abstentions et 8 voix « pour » :

- l'adhésion de la commune de Villars les Dombes au sein du syndicat intercommunal d'eau potable Dombes Saône.

AICAR :

Monsieur André COLLON rappelle la décision du conseil municipal prise lors de la dernière réunion, sur le retrait de l'AICAR et soumet cette décision au vote.

Après délibération, le conseil municipal décide avec 2 abstentions et 8 voix « pour » :

- de ne plus adhérer à AICAR

Le conseil demande de fixer un rendez-vous avec les responsables de cette association fin juin pour les avertir.

RIFSEEP :

Monsieur André COLLON donne la parole à Mme Sandrine TOMAS qui explique qu'un nouveau régime indemnitaire doit être mis en place au plus tard le 1^{er} juillet 2016 au vu des dispositions réglementaires en vigueur, instauré pour le corps ou services de l'Etat servant de référence pour les agents territoriaux. Ces nouvelles primes doivent être définies en tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents, constituées par groupe, la référence du grade de l'agent ne comptant désormais plus. Une partie de cette prime est également liée à l'entretien individuel que les agents passent en fin d'année.

Ce nouveau régime indemnitaire se substituerait à l'ancien régime qui deviendrait obsolète dès son application.

Mr André COLLON suggère de reporter cette décision, et de consulter les petites communes des

alentours pour connaître plus en détail le contenu et les formalités à suivre pour cette mise en place.

NAP :

Monsieur André COLLON rappelle qu'il faut prendre une décision sur l'organisation des NAP pour la rentrée scolaire 2016-2017

Après un tour de table, les conseillers décident à l'unanimité, de ne pas reconduire la convention avec la FOL à condition que l'association THURI'GONES prenne le relais, en proposant des activités et en assurant l'étude du soir.

Mme Ghislaine BEAUME propose d'une part de rencontrer Mme TISSIER Présidente de l'association THURI'GONES et les membres du bureau ainsi que, dans un deuxième temps, Nathalie salariée de la FOL de l'Ain et l'institutrice Mme DESCHAMPS qui assure l'étude surveillée.

RAPPORT DE MUTUALISATION :

Monsieur André COLLON donne le compte rendu du rapport de mutualisation des services, élaboré par la CCDSV sur les points suivants :

- axe de mutualisation 1 : réalisation d'un groupement d'achat
- axe de mutualisation 2 : bordereau de prix pour des prestations réalisées entre collectivités

Après délibération, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable sur la mutualisation des services.

QUESTIONS DIVERSES :

Mr André COLLON informe que la directrice de l'école souhaite que la commune achète 12 tapis dans le cadre des activités sportives pratiquées en salle polyvalente.

Le conseil municipal accepte l'achat des tapis mais soulève le problème du stockage du matériel.

Les travaux prévus en 2016/2017 sur la salle polyvalente empêchent son utilisation par les élèves.

Cependant, la création d'un local fermé est prévue. Ce local servira de lieu de stockage des tapis.

L'achat des tapis est donc accepté mais reporté à la fin des travaux de la salle polyvalente.